

1 - Exercice 2012 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté d'un montant de 10 000 000 € suite au refinancement de deux contrats de prêts

Le 4 juillet dernier, Dexia Crédit Local a informé une centaine de collectivités locales de tous types (25 intercommunalités, 24 villes, 28 départements, 9 régions, 2 établissements publics, 3 SDIS, 2 syndicats) que la banque mettait fin unilatéralement aux contrats long terme renouvelables qu'elle avait signés avec celles-ci.

La banque a fait usage d'une clause très particulière de révocation unilatérale de droit à tirage qui figurait dans les contrats les plus anciens, privant ainsi les collectivités concernées de financements à hauteur de 1,585 Milliards d'Euros au niveau national. On peut rappeler que le contexte bancaire était des plus tendus, les fonds mis à disposition des banques pour financer les investissements étant déjà inférieurs de 6 milliards aux besoins de financement estimés des collectivités à la date de cette annonce.

Cette décision brutale, devant laquelle les associations d'élus ont protesté et contre laquelle la Ville a introduit un recours gracieux, sans succès, est liée au démantèlement de Dexia Crédit Local. En agissant ainsi, Dexia se sépare de contrats signés à des conditions particulièrement attractives pour les collectivités, qui sont donc coûteux pour l'établissement. C'est aussi une façon pour la banque de se procurer des ressources à moindre coût en reportant sur les collectivités concernées le différentiel de coût par rapport aux conditions actuelles de marché.

Les contrats concernés ouvraient la possibilité de rembourser temporairement le capital emprunté afin de faire des économies de frais financiers en cas d'excédent de trésorerie.

En souscrivant plusieurs de ces contrats, la Ville a pu de 2003 à 2012 procéder sans risque à des remboursements temporaires pour optimiser sa gestion de trésorerie et limiter ses frais financiers. C'est aussi ce qui explique notamment que le taux moyen de la dette de la Ville s'établit au 1^{er} janvier 2012 à 3,25 % pour le budget principal.

Cette décision unilatérale, prise sans information ni concertation avec les collectivités locales impacte la Ville à deux niveaux :

- en gelant 3 750 000 € d'emprunts, qui ne pourront plus faire l'objet de remboursements anticipés, contrariant ainsi notre stratégie en matière de gestion de trésorerie. Les conditions de ces contrats restent heureusement favorables à la collectivité (Eonia + marge de 0,015 % au minimum et 0,14 % au maximum)

- en nous obligeant à constater le remboursement anticipé définitif de 9 270 300 €, qui doivent être refinancés, la Ville ne pouvant réduire d'autant ses dépenses d'investissement prévues en 2012.

Les caractéristiques des prêts concernés sont les suivantes :

Numéro des contrats de prêts	Capital initial	Capital restant dû au 4/07	Capital remboursé par anticipation	Capital figé aux conditions du contrat	Index	Marge
MIR215928EUR (2003.18)	9 000 000	4 938 300	4 938 300	-	EONIA	0,14 %
MIR 243911EUR (2006.10)	3 500 000	2 604 000	-	2 604 000	EONIA	0,015 %
MIR235421EUR (2005.10)	8 000 000	5 478 000	4 332 000	1 146 000	EONIA	0,07 %
Total	20 500 000	13 020 300	9 270 300	3 750 000		

La durée de vie résiduelle maximale des emprunts était de 9 ans 6 mois.

Dans les conditions actuelles de marché, le refinancement de ces sommes est fortement limité et nécessairement moins avantageux que les conditions en vigueur en 2003 et 2005. Pour limiter le risque financier, le choix a été fait d'un refinancement sur taux fixe.

Celui-ci modifie la structure de notre encours de dette prévisionnel au 1^{er} janvier 2013 au budget principal et porte à 62 % la proportion d'emprunts à taux fixes.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a signé un contrat d'emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 10 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Date de mise à disposition des fonds : 19 septembre 2012
- Amortissement du capital : trimestriel linéaire
- Taux d'intérêts : taux fixe 4,72 % (égal à la moyenne arrondie à 3 décimales des fixings du CMS EUR 8 ans constatés sur la page Reuters ISDAFIX2 à 11 h heure de Francfort du 10 au 13 juillet inclus soit 4 constatations et augmenté de 3,15 %).
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,24 % du montant soit 24 000 € payables le 19 septembre 2012
- Remboursement anticipé autorisé à une date de paiement d'intérêts moyennant une pénalité forfaitaire de 2 % du capital restant dû et, éventuellement, le paiement d'une indemnité actuarielle selon les conditions de marché.

Le prêt a été encaissé aux imputations suivantes :

- 16.01.166.0089146.20200 : 9 270 300 €
- 16.01.1641.20200 : 729 700 €

En complément des 9 270 300 € destinés au refinancement d'emprunts, 729 700 € sont affectés au financement des investissements de l'exercice.

Le taux obtenu par la Ville correspond au taux de marché (égal au taux de swap Euribor 6 mois contre CMS 8 ans) majoré d'une marge de 3,15 %. A la date de constatation du taux fixe, la moyenne des taux de marché ressortait à 4,80 % marge comprise.

II - Contentieux

- Affaire Mme HUERTAS c/ Commune de Besançon : Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours en annulation introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon et notifié à la commune le 28 juin 2012.

Mme Thérèse HUERTA sollicite l'annulation de la décision du 15 mars 2012 par laquelle le Maire lui a indiqué qu'il lui était impossible de répondre favorablement à ses demandes d'indemnisation de congés et de monétisation du CET suite à sa mise à la retraite pour invalidité. Elle sollicite par ailleurs l'octroi d'une somme de 6 000 € au titre du préjudice moral qu'elle estime avoir subi. Enfin elle sollicite la condamnation de la commune de Besançon à lui verser une somme de 1 500 € au titre des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.

III - Marchés de fournitures et prestations de services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Direction Grands Travaux Transfert du monument aux morts - Réaménagement du parc des Glacis			
Lot 1 : déconstruction - démolition	06/08/2012	PATEU et ROBERT 25000 Besançon	142 264,20 € TTC
Lot 2 : aménagement VRD	07/08/2012	DUC et PRENEUF Bourgogne 21300 Chenôve	358 790,05 € TTC
Lot 3 : gros œuvre	07/08/2012	TEXIA CONSTRUCTIONS 25410 Saint-Vit	149 500,00 € TTC
Lot 4 : serrurerie	07/08/2012	OUDOT DEVELOPPEMENT 25330 Bolandoz	128 206,42 € TTC
Cimetière de Saint Claude - Travaux d'aménagement 2012	20/06/2012	DUC et PRENEUF Bourgogne 21300 Chenôve	283 381,00 € HT
Complexe sportif de Rosemont - Rénovation de Rosemont 2 en schiste et rénovation de Rosemont 3 en synthétique	07/06/2012	PARC et SPORTS 69684 Chassieu	836 154,00 € HT
Avenue Gaulard - Aménagements de voirie	06/06/2012	BONNEFOY 25660 Saône	417 022,12 € TTC

IV - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Département Grands Travaux</p> <p>Déviations de réseaux - Tristan Bernard</p> <p>Avenant n° 1 : Modifications sur réseaux gaz et assainissement</p>	<p>Groupement BONNEFOY / VERMOT / EUROVIA 25660 Saône</p>	<p>2 100 368,29 € HT</p>	<p>11 839,00 € HT</p>	<p>/</p>
<p>Avenue Edgar Faure - Mise à double sens de circulation</p> <p>Lot 2 : construction d'un mur de soutènement</p> <p>Avenant n° 1 : prestations complémentaires consistant à augmenter la quantité de matériaux d'apport fournis par le titulaire en raison d'une récupération plus faible que prévue de matériaux de déblais extraits des travaux de chaussées pour les réutiliser en remblais dans la zone d'élargissement créée par la construction du mur de soutènement</p>	<p>EIFFAGE TP 42003 Saint-Etienne</p>	<p>392 278,19 € TTC</p>	<p>8 311,20 € HT</p>	<p>/</p>
<p>Service Formation</p> <p>Formation en autorisation de conduite de certains véhicules et engins de levage, manutention et terrassement</p> <p>Avenant n° 1 : transformation de la société de SARL à EURL, changement de dénomination sociale : ancien nom : FOR PRO TECH ; nouveau nom : GROUPE FORCES</p>	<p>FOR PRO TECH 25043 Besançon Cedex</p>	<p>Maximum de 120 000 € HT</p>	<p>sans incidence financière</p>	<p>/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
<p>Formation de préparations aux habilitations du personnel électricien et non électricien et sessions de recyclage</p> <p>Avenant n° 1 : nécessité de prendre en compte un changement de réglementation : la nouvelle norme NF C 18 510 liée au décret du 22 septembre 2010 a été homologuée le 21 décembre 2011 (après le lancement de la consultation) et s'impose désormais</p>	<p>AFPA Franche-Comté 25043 Besançon Cedex</p>	<p>Maximum de 120 000 € HT</p>	<p>sans incidence financière</p>	<p>/</p>
<p>Département Architecture et Bâtiments</p> <p>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot 6 : menuiseries extérieures PVC</p> <p>Avenant n° 2 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2</p> <p>Lot 7 : menuiseries extérieures aluminium</p> <p>Avenant n° 3 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2</p> <p>Lot 8 : menuiseries intérieures bois</p> <p>Avenant n° 2 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2</p> <p>Lot 9 : plâtrerie - isolation - peinture</p> <p>Avenant n° 3 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2</p>	<p>COURVOISIER 25602 Vieux-Charmont Cedex</p> <p>OBLIGER 25480 Miserey-Salines</p> <p>MARTEL 25290 Ormans</p> <p>ECO PEINTURE 25220 Roche-lez-Beaupré</p>	<p>102 607,23 € TTC + avenant n° 1 : - 33 148,34 € TTC</p> <p>26 760,01 € TTC + avenant n° 1 : + 1 880,11 € TTC + avenant n° 2 : + 478,40 € TTC</p> <p>51 464,36 € TTC + avenant n° 1 : + 4 574,70 € TTC</p> <p>149 254,10 € TTC + avenants n°1 et 2 : + 3 690,86 € TTC</p>	<p>sans incidence financière</p> <p>sans incidence financière</p> <p>sans incidence financière</p> <p>sans incidence financière</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>/</p> <p>/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5 % (uniquement pour les marchés formalisés)
Lot 10 : carrelage - faïence Avenant n° 1 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2	PREZIOSA 25000 Besançon	6 226,85 € TTC	sans incidence financière	/
Lot 11 : sols souples Avenant n° 2 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2	REVETEC 25720 Avanne	41 428,71 € TTC + avenant n° 1 : + 1 185,24 € TTC	sans incidence financière	/
Lot 13 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire Avenant n° 2 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2 travaux supplémentaires : pose d'une vanne supplémentaire et création d'un regard de visite complémentaire eaux usées/eaux vannes suite à la création de la tranche conditionnelle 3 (2013)	EIMI THERMIC 25480 Ecole-Valentin	96 618,86 € TTC + avenant n° 1 : + 2 973,26 € TTC	+ 25 300,13 € TTC	/
Lot 14 : démolition - doublages Avenant n° 1 : modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2	SNCB 25000 Besançon	14 580,83 € TTC	sans incidence financière	/

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. Philippe GONON** : Monsieur le Maire, j'ai deux petites observations simplement au passage, la première sur le contrat de prêt du Crédit Agricole à un taux fixe sur 15 ans, excellent, la situation financière de la Ville est saine, la signature de la Ville est bonne et je trouve que le taux n'est pas en rapport avec cette situation parce que 4,72 %, 15 ans fixes aujourd'hui ça me semble être un taux particulièrement élevé pour deux raisons, d'une part parce que le taux de refinancement de la BCE, la Banque Centrale Européenne est depuis le mois de juillet de 0,75 % et, d'autre part, certains de mes clients empruntent actuellement sur 15 ans pour acheter une maison à 3,30 %. Quelle est la justification de cet écart de taux important ? Sur une longue période, 1,25 point d'écart, 1,5 point d'écart, cela fait une différence de remboursement d'intérêts d'emprunts de près de l'ordre d'1,3 million 1,4 million, ce qui est énorme. Alors pour la sauvegarde des intérêts financiers de la Ville, il me semble que ce taux est trop élevé.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GONON, je suis comme vous préoccupé, vous le savez, par la sauvegarde des intérêts de la Ville et vous imaginez bien que lorsque nous avons discuté de cela, je me suis préoccupé de ce taux. Il faut savoir que nous avons un contrat avec DEXIA qui est un contrat fort avantageux qui nous a permis d'ailleurs de gagner pas mal d'argent. Or une petite ligne figurant dans le contrat précisait que du jour au lendemain DEXIA pouvait le supprimer. DEXIA bien sûr nous a prévenus de façon totalement unilatérale et assez surprenante d'ailleurs, que cette facilité nous était supprimée. Il a donc fallu trouver une autre banque. Nous avons lancé un appel d'offres et très peu de banques ont répondu parce que nous jugeons cela aujourd'hui mais il faut juger cela à la situation en juin. Vous savez, c'est comme les mémorialistes, ils refont l'histoire quand ils connaissent la fin des histoires. Début juillet nous avons négocié et nous avons pris le taux le plus intéressant et j'ai moi-même personnellement téléphoné aux banquiers en disant : «mais écoutez lorsque l'on achète un appartement, on a un taux à 3,5, 3,8 % alors qu'il y a des risques. Avec une collectivité il n'y a aucun risque, on a un taux de 4,5». Ils m'ont répondu qu'effectivement, c'était vrai, mais que les banques ne souhaitent plus prêter aux collectivités territoriales. C'est pour cela que DEXIA a émis des prêts avec des taux à ces niveaux-là. Nous avons traité à ces taux-là alors que la moyenne actuelle était de 4,80 %, je me suis bagarré pour gagner presque ½ point de moins. C'est un taux élevé mais il fallait prendre une décision immédiate puisque nous n'avions plus cette ligne de trésorerie et on peut dire aujourd'hui que ce taux peut paraître confortable pour le Crédit Agricole mais c'est un taux fixe et nous ne savons pas, peut-être que dans quelque temps nous dirons que nous avons bien fait. Lorsque l'on est Maire, vous savez, il faut décider rapidement. Là j'avais deux jours ; nous avons avec Baudouin RUYSSSEN et Patrick AYACHE tenté tout ce qui était possible, nous avons réussi d'ailleurs à faire baisser le taux d'une façon importante et nous avons pris le meilleur et je rappelle que la moyenne au niveau national à cette époque c'était 4,80, 4,90 %, donc nous sommes en-dessous et je vous redis que j'ai effectivement la même volonté, que nous tous d'ailleurs, de rechercher les taux les plus bas. Mais DEXIA nous a joué un mauvais tour, nous avons d'ailleurs contesté cela et nous avons encore la chance que les banques nous répondent. Je connais des Maires dans des communes endettées, plus endettées que nous où les banques ne répondent pas, donc là c'est encore pire. Nous avons eu 3 réponses des banques, alors que l'on avait ouvert à tout le monde, on a eu 3 réponses et donc on a pris la meilleure et encore je l'ai personnellement rediscutée.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire, j'avais une deuxième observation sur un deuxième point concernant les marchés de fournitures. Au fil des pages j'ai noté que dans trois rapports différents il était fait état des travaux engagés ou des prestations de services engagées connexes au Tram. Nous avons discuté de cela il y a à peu près une année et vous aviez accepté de nous présenter une sorte de tableau synthétique de toutes les dépenses engagées par la Ville de Besançon, connexes au Tram, cela fait 18 mois que les travaux ont démarré ou presque, ne pensez-vous pas que ce serait bien que nous ayons maintenant un récapitulatif synthétique de tous ces travaux parce que les sommes sont maintenant conséquentes !

M. LE MAIRE : Oui mais elles sont moins importantes que celles que nous avons prévues à l'époque mais on vous le présentera, cela ne pose aucun problème.

M. Jean ROSSELOT : Dans le prolongement de ce que vient de dire Philippe GONON et en généralisant, force est de constater -c'est une observation que je fais au passage- que 4 mois après l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement les perspectives, et cela c'est très grave pour l'avenir, de financement, en particulier des investissements des collectivités territoriales et des communes comme la nôtre, en particulier des grandes villes, sont tout simplement effrayantes. Alors cela vous étonne que les banquiers ne répondent pas. Tout le monde sait qu'il y a une pénurie de matière, de source de financement, on dirait que vous le découvrez et que cela vous étonne. En 2012 la capacité d'emprunt des communes comme la nôtre aura baissé d'à peu près 20 %, ce qui va conduire en terme de réalisation d'investissement de toutes les collectivités de la taille de la nôtre, à une baisse de 8 %. C'est grave. Alors on connaît les déboires qu'a connus DEXIA, la voie officielle pour mobiliser des financements est le nouveau groupe CDC Banque Postale dont on ne voit pas trop, alors qu'il y a urgence, les modalités de mise en place. La situation est grave et je trouve que vous ne devez pas prendre la mesure des difficultés quand vous dites : «les banques ne répondent pas», c'est bien plus grave que cela, c'est comme si vous disiez «la station d'essence ne nous sert pas quand il y a une pénurie générale de carburant», c'est pareil !

M. LE MAIRE : Je vois Monsieur ROSSELOT que vous avez absolument suivi mes recommandations de ne pas dévier sur le débat national mais ce n'est pas grave, je vais vous répondre. D'abord les banques nous ont répondu puisqu'il y en a 3 qui ont répondu sur les 5, 6 ou 7 qui avaient été contactées. Quand vous dites quatre mois après, vous m'obligez à faire un dérapage national, je dois dire que lorsque DEXIA a supprimé unilatéralement ce contrat, c'était avant le mois de juin, donc ce n'était pas la nouvelle majorité qui était au Gouvernement. Qui dans cette salle va croire que les difficultés des collectivités, pour se financer, sont apparues après le 9 mai ? Personne. Vous savez très bien que depuis au moins le début de l'année, sinon le dernier trimestre 2011, toutes les collectivités ont eu des difficultés, ce n'est donc pas lié à la situation politique mais à une crise, Monsieur ROSSELOT, que vous-même décriviez il y a quelque temps comme étant -et vous aviez raison- une crise internationale. Il y a des difficultés, les problèmes de la Grèce, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, ce ne sont pas des problèmes qui sont liés à l'arrivée de la Gauche aux responsabilités le 9 mai. Alors de grâce je ne vais pas me fâcher avec vous là-dessus, ni sur autre chose d'ailleurs, mais arrêtons là-dessus parce que ce n'est pas correct de dire cela. Les difficultés de financement existent depuis longtemps. Je vous rappelle d'ailleurs que cela a même été exposé par M. DE FONTAINE VIVE lorsqu'il est venu ici. Ce Gouvernement, et vous m'obligez à le dire, a pris la décision de créer une banque, la banque publique d'investissement qui va répondre, entre autres, à ces difficultés. Les collectivités ont, partout en Europe, et depuis quelque temps, des difficultés à se financer. Nous ici, par contre, nous nous en sortons assez bien, que ce soit la Ville ou l'Agglo. Mais combien de temps cela durera-t-il ? Je ne sais pas mais je ne laisserai pas dire que c'est parce qu'effectivement il y a une nouvelle majorité au pouvoir, c'est la crise européenne qui en est la responsable mais vous le savez d'ailleurs très bien.

M. Pascal BONNET : Oui cela fait dix ans que vous nous entraînez dans des débats nationaux et là maintenant on ne va plus parler de débats nationaux...

M. LE MAIRE : Dites ce que vous voulez Monsieur BONNET, de toute façon...

M. Pascal BONNET : ...on n'est pas hors du monde et hors du pays, la crise est ce qu'elle est, on est d'accord là-dessus, on le disait, on ne va pas changer d'avis en deux mois mais le débat national et la réalité nationale et internationale vont continuer à retentir sur la Ville de Besançon. Mais je voulais revenir très rapidement sur le Tram. Philippe GONON a posé une question que j'allais poser donc je ne veux pas dire les mêmes choses mais je voudrais en complément dire que j'ai été un peu surpris puisqu'on a là cet avenant qui porte sur des travaux rue Tristan Bernard qui n'est pas énorme mais qui porte le coût des travaux à environ 2 millions et on a dans la délibération des marchés la question du Pont de Gaulle. Le Pont de Gaulle on en a débattu ici, on nous avait dit que les travaux avaient été estimés à 1,7 million par les services du Grand Besançon et de la Ville, qu'on avait obtenu un marché à 1,3 million et apparemment les avenants nous dirigent à nouveau vers 1,7 million. Donc au total le montant des travaux avec le Pont de Gaulle et Tristan Bernard s'élève à 4 millions. Je rappelle que dans le PPI il y a deux ans on nous annonçait 20 millions d'euros de travaux dont vous m'avez dit qu'ils seraient à la charge de la Ville puisque ce sont essentiellement des travaux qui auraient dû avoir lieu et qu'on avance mais enfin pour ce qui est de certains sites, c'est quand même augmenté par le Tram et cela, malgré ce que vous dites régulièrement, ce sera l'impôt des Bisontins même si l'essentiel du Tram sera financé par le versement transport, donc je pense en effet qu'il serait souhaitable qu'on ait des précisions et quand je vois déjà 4 millions pour ces deux sites, je me demande comment on va arriver à 20 millions et pas à plus.

M. LE MAIRE : Ecoutez, Monsieur BONNET, d'abord je vous félicite pour votre candidature aux élections municipales, donc je pense que je vais beaucoup vous entendre. Vous êtes un candidat porté par l'ensemble de l'Opposition, j'ai pu voir cela donc c'est très bien. Simplement, ce que je veux vous dire, redire une nouvelle fois, c'est que le budget du Tram est totalement respecté, que ce soit à la Ville ou à l'Agglo et que nous sommes même en-deçà de 10 % mais cela il faudra qu'un jour vous l'entendiez et que vous arrêtiez de dire le contraire. Concernant les travaux, oui ce que j'ai dit était juste, je vais demander au Directeur des Services Techniques de me donner cette précision, je ne la connais pas, mais il faut faire très attention lorsque l'on regarde cela parce qu'il y a d'autres travaux connexes qui peuvent être rajoutés. Le Directeur Général des Services Techniques me dit que des glissières de sécurité ont été mises en plus et on reste inférieur aux 500 000 € par rapport à l'estimation initiale. Ces glissières de sécurité que nous avons mises pour améliorer la sécurité n'étaient pas prévues à l'origine et l'appel d'offres a été favorable

puisque nous sommes encore en-dessous de 500 000 € par rapport à ce qui était prévu, donc non seulement nous avons amélioré mais nous sommes encore 500 000 € en-dessous de ce qui avait été prévu, voilà, Cher ami candidat.

M. Michel OMOURI : Vous avez raison de condamner les agissements brutaux de DEXIA. En Commission il nous a été révélé que vous avez eu de grandes difficultés à emprunter 10 millions d'euros...

M. LE MAIRE : Non non, il a été dit -on me le précise- je ne veux pas vous couper mais c'est pour que vous ne disiez pas de sottises, que c'était les collectivités qui avaient des difficultés, pas notre collectivité !

M. Michel OMOURI : Il y a des banques qui ont répondu, 3, et d'autres qui n'ont pas répondu, on est bien d'accord ! Donc il y a bien difficulté à emprunter 10 millions d'euros...

M. LE MAIRE : Non !

M. Michel OMOURI : Ecoutez, ça c'est votre version à vous, moi j'ai la mienne !

M. LE MAIRE : Bien sûr et c'est normal que vous ayez votre version !

M. Michel OMOURI : Alors qu'en plus à chaque débat budgétaire vous nous dites qu'il y a seulement 4 années d'endettement, donc aucun risque budgétaire. Pourquoi tant de frilosité des banques à prêter à la Ville ? La réponse est certainement due aux experts économiques qui annoncent une croissance de 0 % en 2013, je dis bien 0 % en 2013 alors on est loin des 0,8 % annoncés par le Gouvernement. Cela peut aussi venir de la situation économique réelle de la Ville, le financement du Tram, car les problèmes techniques et financiers vont bientôt apparaître.

Deuxième remarque : le budget de la Ville repose sur 42 % des dotations de l'Etat, sachant que le Gouvernement a annoncé clairement aux collectivités locales de faire des efforts donc il y a un risque de baisse de dotations.

Troisième remarque : le taux de la pression fiscale à Besançon est de 128 % en 2011 alors que la même année pour une ville de même strate la moyenne était de 112 %, cela signifie que la pression fiscale à Besançon est tellement énorme qu'il sera difficile de recourir à un impôt si demain matin on a une grande difficulté dans la gestion de la Ville.

Quatrième remarque : l'Analyse des Besoins Sociaux démontre que Besançon est une ville pauvre sachant que le taux de précarité est de 20 % alors qu'à Dijon il est de seulement 10 %. Tout ceci démontre que Besançon n'a pas de marge de manoeuvre aux yeux des banques et cela risque de pénaliser l'investissement sur Besançon dans les années futures.

M. LE MAIRE : Bien, c'est terrible d'être obligé de redire toujours les mêmes choses. Monsieur OMOURI, vous voulez faire passer un message mais ce message est faux. Ce n'est pas en disant, en répétant, en déclamant partout que la Ville est endettée ou qu'elle est mal gérée que la Ville sera endettée ou mal gérée. Il n'y a pas de frilosité des banques pour prêter à la Ville puisqu'au contraire, mais vous ne m'avez pas entendu parce que ce n'est pas dans le sens de ce que vous souhaitiez entendre, nous n'avons nous justement, aucune difficulté pour emprunter. Seulement trois banques nous ont répondu ; pourquoi ? Pas parce que nous avons des mauvais comptes -Monsieur OMOURI écoutez-moi- simplement parce qu'actuellement ils préfèrent ne pas mobiliser des sommes sur des longues durées et prêter aux particuliers pour faire tourner le marché économique. D'ailleurs ça peut se discuter, mais ce n'est pas parce que nous avons de mauvais comptes, loin de là, et quand vous nous dites une nouvelle fois, c'est votre rengaine depuis des mois : «les travaux du Tram vont apparaître, on va exploser le prix, on va être en-dessous, on ne va pas être dans les délais». Aujourd'hui on est plutôt en avance. Quels problèmes du Tram vont apparaître au niveau du financement ? A l'instant où je vous parle, 95 % des marchés sont attribués, nous sommes 10 % en-dessous du prix prévu qui est déjà le moins cher de France. Comment faut-il le dire, comment faut-il l'écrire ou faut-il que je le crie pour qu'enfin vous arrêtez de dire des choses fausses. Et quand vous parlez de Dijon, je vous invite à regarder le taux d'endettement

de Dijon, il me semble que Dijon est beaucoup plus endettée que Besançon et que les marges de manoeuvre sont beaucoup -quand je parle de Dijon je parle globalement- plus restreintes qu'à Besançon en matière de pourcentage même s'il est vrai que l'Agglomération de Dijon est plus importante que celle de Besançon en matière de population. Ça c'est la vérité alors arrêtez de dire toujours que c'est la catastrophe ! Moi je souhaite que vraiment on ait un débat clair et que vous arrêtiez de toujours dire la même chose car vous allez finir par lasser, même ceux qui nous regardent sur internet, -je ne sais pas s'il y en a beaucoup-, j'espère qu'il y en a beaucoup mais quand vous aurez répété une fois, deux fois, trois fois, on va dire : «il faut que M. OMOURI ait un autre discours». En revanche, quand vous me demandez qu'on vous donne les comptes on vous les donnera, vous savez très bien, d'abord on ne peut pas faire autrement et il n'y a aucune raison qu'on ne vous les donne pas puisqu'en plus ils sont bons !

Généralement il n'y a jamais de débat là-dessus mais on est peut-être déjà entré dans le débat électoral au fond, après tout mais pourquoi pas, ça me va bien aussi et puis c'est bien que l'on puisse s'expliquer.

Mme Martine JEANNIN : Merci Monsieur le Maire. C'est vrai que des collectivités sont en grande difficulté, la nôtre peut-être un peu moins que les autres mais en fait vous avez quand même une responsabilité dans le choix des travaux. On voit que vous allez engager des travaux pour 830 000 € pour refaire le complexe sportif du Rosemont et les pelouses, ça fait un peu cher du brin d'herbe. Il n'y a pas des travaux que vous pouvez remettre à plus tard ? Pourquoi commencez-vous par ces travaux-là ? 830 000 € c'est quand même une grosse somme.

M. LE MAIRE : Effectivement c'est une grosse somme, ce sont des brins d'herbe et il y aura même de l'herbe synthétique. Madame JEANNIN, dans une ville et vous le savez bien, il y a les voiries, les voies de circulation, les bâtiments, les écoles mais il y a aussi la vie sportive. Besançon s'honore d'être une ville avec beaucoup de sportifs et je vous invite, peut-être devriez-vous aller un mercredi après-midi ou un dimanche après-midi au stade de Rosemont, vous verriez. Vous savez où est le stade de Rosemont ? Eh bien vous verriez qu'il y a des centaines de personnes qui pratiquent chaque mois une activité. Je vais vous faire un aveu Madame JEANNIN, quand les jeunes font du sport, moi je suis très heureux et si vous connaissiez l'état du terrain, si nous ne l'avions pas fait vous auriez à juste titre pu peut-être me dire : «Monsieur le Maire ne pensez-vous pas qu'il faut refaire le terrain de sport de Rosemont» parce que ce terrain en stabilisé est presque dangereux, il y avait des pierres qui ressortaient du terrain, vous me l'auriez certainement dit et vous auriez eu raison. Donc voilà, c'est un investissement mesuré effectivement, au Rosemont mais aussi aux Orchamps pour ceux qui pratiquent le rugby, sur les stades d'athlétisme pour ceux qui font de l'athlétisme, pour le bi-cross etc. etc., dans nos piscines, dans nos patinoires, Besançon est une ville sportive. Vous pouvez aussi dire : «ne mettez-vous pas trop d'argent dans le festival de musique, dans la Scène Nationale et pourquoi pas dans les crèches et les logements-foyers. La ville mène une démarche collective et effectivement le sport fait partie de la qualité de vie à Besançon et c'est important. Il faut donc agir sur ce terrain sur lequel aucun travaux n'a été fait depuis vingt ans. Je pensais que vous alliez me dire «vous avez trop attendu pour le faire», vous auriez peut-être eu raison.

M. Nicolas GUILLEMET : Monsieur le Maire, presque une année après notre motion pour instaurer plus d'éthique dans le choix des banques avec qui nous contractualisons, je suis surpris de ne pas voir figurer dans ce rapport des informations ou des garanties concernant des critères éthiques, donc je voulais savoir si ces critères éthiques ont été décisifs dans le choix du Crédit Agricole parmi les trois banques qui ont répondu à cet appel.

M. LE MAIRE : Je crois savoir que le Crédit Agricole est une banque qui respecte effectivement -il me semble- ces critères d'éthique.

M. Nicolas GUILLEMET : Donc cela a été pris en compte, c'est cela !

M. LE MAIRE : Oui, sûrement. Monsieur GONON vous n'êtes pas intervenu deux fois déjà ?

M. Philippe GONON : Non. Simplement dans la poursuite de la réflexion sur les emprunts j'ai là sous les yeux un texte de M. MIGAUD, le Président de la Cour des Comptes et un texte...

M. LE MAIRE : ...que vous nous avez déjà cité d'ailleurs, le texte de M. MIGAUD !

M. Philippe GONON : Non ce n'est pas le même, et un texte du Président de la République du 7 septembre 2012 qui propose simplement d'accélérer le processus de certification des comptes des collectivités locales afin d'assurer la transparence et cette certification a un avantage, c'est-à-dire que vous avez des grilles de lecture qui sont admises communément par tout le monde dès lors que la présentation des comptes est unifiée pour celles-là.

M. LE MAIRE : Totalement favorable !

M. Philippe GONON : Le Président de la République a précisé : «sur la base du volontariat». La Ville de Besançon engagerait-elle cette démarche volontariste de certification des comptes ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, vous l'avez dit vous-même c'est le 7 septembre, nous sommes aujourd'hui le 20 donc oui, je vous dis que nous allons réfléchir à tout cela, voilà. Vous savez d'ailleurs même que pour certaines collectivités, entre autres l'Agglomération, nous allons nous faire noter. Vous n'avez même pas à me poser la question puisqu'à l'Agglomération on l'a déjà voté en Agglomération au bureau et nous sommes en train de choisir une agence de notation.

M. Pascal BONNET : Je serai rapide, je ne voulais pas aborder le sujet mais puisque vous m'avez témoigné votre encouragement envers la candidature que j'ai exprimée...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas exactement ce que j'ai dit, je vous ai félicité !

M. Pascal BONNET : Je vous remercie. J'ai lu dans la presse que vous étiez zen, moi aussi je suis zen parce que j'ai observé des réactions assez positives de nombreux Bisontins...

M. LE MAIRE : Tant mieux.

M. Pascal BONNET : ...donc le reste n'étant qu'anecdotique, après vous connaissez comme moi la vie des partis politiques, entre candidature et investiture le temps passe !

M. LE MAIRE : Ce n'est pas toujours facile, c'est vrai ! Ça, je suis bien placé pour vous le dire mais ce qui me permet justement de vous dire que moi je suis zen par rapport à cela. Monsieur OMOURI, que voulez-vous rajouter afin que votre propos soit complet ?

M. Michel OMOURI : Aujourd'hui vous avez oublié de citer que la Poste normalement envisagerait de reprendre prochainement ce que faisait DEXIA donc là vous voyez, vous avez une future banque qui répondra peut-être favorablement à Besançon. Simplement je répète, vous avez tendance à raccourcir ce qu'on vous dit, quand on vous dit qu'il y a des critères aujourd'hui, vous nous parlez d'endettement de Besançon, arrêtez de critiquer l'endettement, simplement aujourd'hui il y a des critères. Vous ne voulez pas contester les chiffres, quand on dit qu'on a 42 % de dotations de l'Etat et quand on annonce que les 10 milliards d'euros et ce n'est pas fini, quand aujourd'hui on annonce qu'on va avoir 0 % de croissance, ça laisse rêveur. Simplement je vous dis Monsieur le Maire, réveillez-vous parce que les critères aujourd'hui sont vrais et ce n'est pas une question d'endettement et quand vous comparez Besançon à Dijon, excusez-moi Monsieur le Maire mais Dijon elle, a seulement 10 % de pauvreté, elle paye à 75 % de l'impôt, à Besançon 50, c'est cela cette différence Monsieur FOUSSERET, voilà la grande différence. Alors au lieu de comparer Dijon quand ça vous arrange, et critiquer quand ça ne vous arrange pas...

M. LE MAIRE : D'abord je ne critique pas Dijon puisque nous sommes en train de nous unir dans le cadre d'un pôle métropolitain. Je dis simplement que la réduction des dotations de l'Etat est un dispositif qui a largement été engagé il y a quelque temps par un dénommé SARKOZY, donc je trouve que vous avez quand même un peu de culot là-dessus. Et je veux redire encore une fois que j'affirme que la Ville de Besançon est une des villes les moins endettées de France... Vous êtes d'accord ? Au moins ça permettra de le dire. La Ville de Besançon n'est pas une ville très endettée, voilà, je vous ai simplement dit que la Ville de Dijon -ce n'était pas une critique- était plus endettée que nous. On peut se poser justement la question, très justement, certains des élus même de ma majorité se la posent : est-ce bien pour une ville de ne pas

être trop endettée, ne faut-il pas être un peu plus endetté pour ne pas trop faire payer les populations, actuellement c'est un débat. Donc ne nous reprochez pas que la Ville ne soit pas endettée puisque pour moi c'est plutôt un bien et justement ce faible endettement nous donne des marges de manoeuvre.

Monsieur LEUBA ne prend pas part au vote pour les raisons que vous imaginez bien sûr.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Il y en a eu beaucoup déjà ! Quels sont ceux qui sont contre ? C'est un rendu compte, on ne vote pas».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de prendre acte de ce bilan.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.